Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois – Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne – Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 13 DECEMBRE 2022
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2022-175

OBJET : Budget principal – Rapport sur les orientations budgétaires 2023

Membres en exercice	**90**
Présents titulaires	**61**
Ne prend pas part au vote	**0**
Représentés	**22**
Absents	**7**

Votants	**83**
Abstention	**0**
Suffrages exprimés	**83**
Pour	**83**
Contre	**0**

Présents :

Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jacques Alain BENISTI, Jacqueline BENHAMED, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Adrien CAILLEREZ, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Florence CROCHETON-BOYER, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Michel DUVAUDIER, Téo FAURE, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Brigitte GAUVAIN, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HERVÉ, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Anne KLOPP, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Jacques J.P. MARTIN, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Céline VERCELLONI, Jacqueline VISCARDI, Julien WEIL.

Représentés :

Eveline BESNARD représentée par Julien WEIL, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Agnès CARPENTIER représentée par Pascale MOORTGAT, Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT, Véronique CHEVILLARD représentée par Charles ASLANGUL, Nicolas DAUMONT-LEROUX représenté par Delphine FENASSE, Carole DRAI représentée par Sylvain BERRIOS, Philippe DUBUS représenté par Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI représentée par Michel OUDINET, Jean-Philippe GAUTRAIS représenté par Anne KLOPP, Hervé GICQUEL représenté par Pascal TURANO, Aurélia GIRARD représentée par Benoît GAILHAC, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Laurent LAFON représenté par Brigitte GAUVIN, Charlotte LIBERT-ALBANEL représentée par Pierre LEBEAU, Bénédicte MARETHEU représentée par Christel ROYER, Céline MARTIN représentée par Eric BENSOUSSAN, Marc MEDINA représenté par Florence CROCHETON-BOYER, Florentine RAFFARD représentée par Pierre GUILLARD, Germain ROESCH représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Yann VIGUIE représenté par Bernard GAUDIERE, Annick VOISIN représentée par Marie-France PARRAIN.

Absents :

Caroline ADOMO, Jean-Philippe BEGAT, Valérie BIGAGLI, Jean-Luc CADEDDU, Pierre CHARDON, Nassim LACHELACHE, Aurore THIROUX.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20221215-DC2022-175-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022

OBJET : Budget Principal – Rapport sur les orientations budgétaires 2023

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36 ;

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRé) et notamment son article 107 ;

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU le rapport sur les orientations budgétaires annexé, qui sert de support au débat dans le cadre de la préparation du budget primitif du budget principal de l'établissement public territorial Paris Est Marne&Bois pour l'exercice 2023 ;

CONSIDERANT que l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois compte parmi ses communes membres au moins une commune de 3 500 habitants et plus et qu'il convient en conséquence d'organiser chaque année un débat sur les orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif du budget principal ;

CONSIDERANT que le rapport sur les orientations budgétaires (ROB) proposé aux membres du Conseil de Territoire doit faire l'objet d'un débat et d'une délibération spécifique,

VU l'avis favorable du Bureau du Territoire en date du 5 décembre 2022,

VU l'avis favorable de la Commission des finances en date du 12 décembre 2022,

DELIBERE

ARTICLE 1 :
PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du budget principal de l'établissement public territorial Paris Est Marne&Bois pour l'exercice 2023.

ARTICLE 2 :
PREND ACTE de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat relatif aux orientations budgétaires 2023.

ARTICLE 3 :
PRECISE que l'objet de la présente délibération est le vote du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu sur la base du rapport présenté.

ARTICLE 4 :
Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Territoire Paris Est Marne & Bois 21

Le Président,

Olivier CAPITANIO
La présente délibération publiée le 15/12/22
est exécutoire à la date du
en application des articles L.5211-1 et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20221215-DC2022-175-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022